

Mémoire relatif au "rapport préliminaire dans lequel est proposée la délimitation des circonscriptions électorales du Québec", rapport déposé le 12 mars 2008 au Président de l'Assemblée nationale du Québec.

Mon nom est Louis-Jacques Beauchemin et je suis citoyen-résident de Notre-Dame-Du-Bon-Conseil depuis 1971. J'ai été impliqué politiquement en tant que conseiller municipal de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village de 1979 à 1991. J'ai cumulé plusieurs fonctions dans divers organismes sociaux et communautaires de Notre-Dame-du-Bon-Conseil depuis 1972 jusqu'à aujourd'hui. J'y ai possédé également un commerce en restauration de 1980 à 1994. Je puis donc affirmer que j'ai touché à plusieurs facettes de la vie de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

## **HISTORIQUE.**

Notre-Dame-du-Bon-Conseil a été érigée en municipalité de façon civile et canonique vers 1895. Déjà, en ces temps-là, les affinités se sont développées avec Drummondville, alors que le territoire était rattaché au niveau électoral au comté de Drummond en ce qui a trait au provincial et au comté de Drummond-Arthabaska en ce qui a trait au fédéral.

A l'implantation des Régions Administratives, Notre-Dame-du-Bon-Conseil fit partie de la Région 04 Mauricie-Bois-Francs et, lors des réaménagements du début des années 2000, la création de la Région 17 Centre-du-Québec nous a vus être intégrés à ce nouveau territoire.

A la création des Municipalités Régionales de Comté, à la fin des années 1970, Notre-Dame-du-Bon-Conseil a fait partie de la MRC Drummond après avoir été dans le Conseil de Comté de Drummond auparavant.

Au niveau scolaire, Notre-Dame-du-Bon-Conseil fait partie de la Commission Scolaire des Chênes depuis le début des années 1970, lors de l'érection des Commissions Scolaires Régionales.

Au niveau de la santé et des services sociaux, Notre-Dame-du-Bon-Conseil relève du Centre de Santé et de Services Sociaux Drummond.

En 1988, lors d'un réaménagement des territoires des circonscriptions électorales, le transfert s'est effectué: Notre-Dame-du-Bon-Conseil est devenue partie de la circonscription électorale de Richmond. Étant impliqué aux niveaux politique municipal et social, à ce moment, j'ai été en mesure de constater que le tout s'est effectué sans opposition, sans heurts ni grincements de dents.

Depuis maintenant vingt (20) ans, Notre-Dame-du-Bon-Conseil s'est refait de nouveaux amis, s'est tissé un nouveau réseau de contacts et a développé de nouvelles affinités avec de nouvelles gens et un tout autre contexte.

## **GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET HUMAINE.**

Notre-Dame-du-Bon-Conseil s'est retrouvée plus souvent qu'à son tour aux extrémités, comme bien d'autres localités par contre. A l'extrémité EST de la Commission Scolaire, à l'extrémité EST de la MRC, à l'extrémité des circonscriptions électorales, donc plus sujette aux changements de territoire.

Ce fait peut affecter la facette humaine de la communauté. La population pourrait en être affectée, à la longue. Mais cela ne s'est pas trop manifesté, par contre. L'instabilité ne s'est pas installée.

## **LES FAITS.**

La Commission de la représentation électorale a des objectifs tout-à-fait louables et elle possède les outils et le personnel pour atteindre ces objectifs. Certains critères aident la Commission à établir une carte électorale la plus juste et la plus équilibrée possible (densité de population, limites de municipalités, des MRC, des Régions, etc.), mais ces mêmes critères peu-

vent devenir lourds à porter.

Notre-Dame-Du-Bon-Conseil est intégrée à la circonscription électorale de Richmond depuis 1988. Dans sa forme actuelle, la circonscription électorale de Richmond fait partie de trois (3) Régions Administratives: 05 Estrie, 12 Chaudières-Appalaches et 17 Centre-du-Québec; de cinq (5) Municipalités Régionales de Comté: MRC Des Sources, MRC du Val Saint-François, MRC d'Arthabaska, MRC de L'Amiante et MRC de Drummond; de quatre (4) Commissions scolaires: Commission Scolaire des Sommets, Commission Scolaire des Bois-Francs, Commission Scolaire des Appalaches et Commission Scolaire des Chênes.

La circonscription électorale de Richmond compte trente et une (31) municipalités (Annexe A), pour une population d'électeurs de trente-six mille deux-cent cinquante-quatre (36,254) voteurs, en date de la liste du 30 novembre 2007.

Dans "la proposition de délimitation des circonscriptions électorales", Notre-Dame-Du-Bon-Conseil ferait dorénavant partie de la circonscription électorale de Johnson. Dans sa forme projetée, la circonscription électorale de Johnson regrouperait vingt neuf (29) municipalités (Annexe B), pour une population d'électeurs de quarante-trois mille neuf-cent-soixante-deux (43,962) voteurs, en date de la liste du 30 novembre 2007.

Dans la proposition mise de l'avant par la Commission de la réforme électorale, la circonscription électorale de Johnson ferait partie de trois (3) Régions Administratives: 05 Estrie, 16 Montérégie et 17 Centre-du-Québec; de quatre (4) Municipalités Régionales de Comté: MRC d'Acton, MRC de la Haute-Yamaska, MRC Les Maskoutains et MRC de Drummond; de trois (3) Commissions scolaires: Commission Scolaire de St-Hyacinthe, Commission Scolaire du Val-des-Cerfs et Commission Scolaire des Chênes.

La situation actuelle peut en arriver, à mon analyse, à considérer quatre (4) solutions de délimitation territoriale où pourrait s'intégrer Notre-Dame-du-Bon-Conseil. Je vais tenter de proposer les avantages et les inconvénients de chaque proposition.

1ère proposition: l'intégration de Notre-Dame-du-Bon-Conseil à la circonscription électorale de Johnson. L'avantage serait de rejoindre des municipalités-soeurs rattachées à la MRC de Drummond, mais sans compter la Ville de Drummondville. Les inconvénients seraient : 1\* de ne rencontrer aucune affinité factuelle avec les autres municipalités de la circonscription, excepté les municipalités de la MRC; 2\* de ne pas avoir un accès direct à la ville-centre de la circonscription, en l'occurrence la Ville d'Acton Vale, sans traverser le territoire de circonscriptions voisines: Drummond et Richmond, sauf si un pont n'était au dessus de la Rivière St-François entre la Paroisse de Saint-Lucien ou la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey et la Municipalité de L'Avenir; 3\* la distance routière minimum en passant par la Ville de Drummondville, de l'Hôtel de Ville du Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil à l'Hôtel de Ville de la Ville d'Acton Vale via la route 122, la route 143 (Boulevard St-Joseph) et la route 139 pour un total de cinquante et un et deux dixièmes (51.2) kilomètres ou via l'autoroute 20 et route 116 pour un total de soixante-treize et cinq dixièmes (73.5) kilomètres (Annexe C); 4\* la présence de la Rivière St-François qui est un obstacle naturel à un accès direct.

2ème proposition: l'intégration de Notre-Dame-du-Bon-Conseil à la circonscription électorale de Nicolet-Bécancour. Suite à l'affirmation, dans la population, que Notre-Dame-du-Bon-Conseil puisse s'ajouter à la circonscription électorale de Nicolet-Bécancour, je n'y vois aucun avantage. Les inconvénients seraient 1\* de ne rencontrer aucune affinité factuelle avec les municipalités de cette circonscription, sauf la Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults qui est dans la MRC de Drummond et dans la Commission Scolaire des Chênes; 2\* La distance routière minimum de l'Hôtel de Ville du Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil et l'Hôtel de Ville de la Ville de Nicolet via la route 259 pour un total de trente-neuf et un dixième (39.1) kilomètres (Annexe D); 3\* Notre-Dame-du-Bon-Conseil n'a joui d'aucun lien politique local avec d'autres municipalités de la circonscription électorale de Nicolet-Yamaska ou Nicolet-Bécancour

3ème proposition: l'intégration de Notre-Dame-du-Bon-Conseil à la circonscription électorale de Drummond. Le fait que Notre-Dame-du-Bon-Conseil puisse devenir une partie de la circonscription électorale de Drum-

mond est pour le moment peu probable, car la circonscription électorale de Drummond se suffit à elle-même par le présent territoire de la Ville de Drummondville qui compterait, si la réforme de la carte électorale gardait le statut-quo, une population d'électeurs de cinquante-deux mille trois-cent-six (52,306) voteurs, en date de la liste du 30 novembre 2007.

4ème proposition: Notre-Dame-du-Bon-Conseil continuerait de faire partie de la circonscription électorale de Richmond. Les inconvénients à considérer ne sont que ceux qui existent en ce moment. Personne ne se plaint de l'accès du bureau de circonscription électorale. La distance routière minimum de l'Hôtel de Ville du Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil et de l'Hôtel de Ville de la ville de Danville via la route 122, Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, Paroisse de Sainte-Séraphine, Ville de Kingsey-Falls, route 116, route 255 pour un total de quarante-trois et un dixième (43.1) kilomètres, ou via la route 122, Municipalité de Saint-Albert, Ville de Warwick, route 116 et Ville de Danville pour un total de cinquante-trois et un dixième (53.1) kilomètres.

Les liens ou affinités développés depuis vingt (20) ans ne doivent pas se casser en ce moment pour créer une instabilité, potentiellement temporaire, mais quand même réelle. Briser ce lien de confiance ne serait certainement pas dramatique, mais il créerait cette instabilité.

## **PROJET**

Je proposerai un scénario qui se veut temporaire, en attendant une nouvelle proposition dans huit (8) ans, suivant les termes de la loi.

La nouvelle circonscription électorale de Richmond compterait trente-cinq (35) municipalités: Ville d'Asbestos, Ville de Danville, Ville de Richmond, Canton de Cleveland, Municipalité d'Ulverton, Village de Kingsbury, Canton de Melbourne, Ville de Windsor, Municipalité de Val-Joli, Municipalité de Saint-Claude, Municipalité de Saint-Georges-deWindsor, Municipalité de Wotton, Canton de Saint-Camille, Paroisse de Saint-Joseph-de-

Ham-Sud, Municipalité de Beaulac-Garthby, Paroisse de Saints-Martyrs-Canadiens, Canton de Ham-Nord, Municipalité de Saint-Fortunat, Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, Municipalité de Saint-Adrien, Paroisse de Saint-Rémi-de-Tingwick, Municipalité de Tingwick, Ville de Warwick, Ville de Kingsey-Falls, Paroisse de Sainte-Elizabeth-de-Warwick, Municipalité de Saint-Albert, Paroisse de Saint-Samuel, Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, Paroisse de Sainte-Séraphine, Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, Paroisse de Saint-Lucien, Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults, Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil et Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, pour une population d'électeurs de quarante-et-un mille six-cent quatre-vingt-dix-huit (41,698) voteurs, sur la liste en date du 30 novembre 2007.

La proposition pourrait être amendée si la Municipalité de Saint-Fortunat intégrait une autre circonscription électorale, vu sa plus grande affinité avec la population d'Arthabaska, tel que le mentionnait son maire à la séance du 8 mai 2008, à Sherbrooke.

En conclusion, l'exercice effectué par la Commission de la réforme électorale en ce qui a trait aux circonscriptions électorales de Johnson et de Richmond a été l'application du jeu de la chaise musicale pour la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, de la Paroisse de Saint-Lucien, de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil et du Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil compris dans Richmond versus la Municipalité de Maricourt, la Ville de Valcourt, le Canton de Valcourt, la Municipalité de Racine et la Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton compris dans Johnson, le nombre de municipalités touchées étant le même, soit cinq (5), et ce processus désavantagerait Richmond d'environ mille cinq-cent-cinquante (1,550) voteurs. C'est pourquoi, j'en viens à la conclusion finale que ces dix (10) municipalités concernées devraient demeurer dans leur circonscription électorale présente et que les changements apportés se conformeraient à la quatrième proposition.

  
Louis-Jacques Beauchemin,

## **Annexe A**

Ville d'Asbestos, Ville de Danville, Ville de Richmond, Canton de Cleveland, Village de Kingsbury, Canton de Melbourne, Municipalité de Saint-Claude, Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor, Municipalité de Wotton, Canton de Saint-Camille, Paroisse de Saint-Joseph-de-Ham-Sud, Municipalité de Beaulac-Garthby, Paroisse de Saints-Martyrs-Canadiens, Canton de Ham-Nord, Municipalité de Saint-Fortunat, Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, Municipalité de Saint-Adrien, Paroisse de Saint-Rémi-de-Tingwick, Municipalité de Tingwick, Ville de Warwick, Ville de Kingsey-Falls, Paroisse de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, Municipalité de Saint-Albert, Paroisse de Saint-Samuel, Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton, Paroisse de Sainte-Séraphine, Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, Paroisse de Saint-Lucien, Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil et Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, pour une population d'électeurs de trente-six mille deux-cent-cinquante-quatre (36,254) voteurs, en date de la liste du 30 novembre 2007.

## **Annexe B**

Ville d'Acton Vale, Canton de Saint-Valérien-de-Milton, Canton de Sainte-Cécile-de-Milton, Municipalité de Roxton Pond, Canton de Shefford, Ville de Waterloo, Village de Warden, Paroisse de Saint-Joachim-de-Shefford, Municipalité de Béthanie, Canton de Roxton, Village de Roxton-Falls, Municipalité d'Upton, Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, Paroisse de Saint-Nazaire-d'Acton, Municipalité de Saint-Eugène, Paroisse de Saint-Edmond-de-Grantham, Paroisse de Saint-Majorique-de-Grantham, Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, Municipalité de Wickham, Municipalité de Lefebvre, Municipalité de Durham-Sud, Municipalité de L'Avenir, Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, Paroisse de Saint-Lucien, Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil et Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, pour une population d'électeurs de quarante-trois mille neuf-cent-soixante-deux (43,962) voteurs, en date de la liste du 30 novembre 2007.

## **Annexe C**

Trajet 1: Hôtel de Ville du Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, 541, Rue Notre-Dame; rue Notre-Dame ou route 122, rue St-Georges à Drummondville, Boulevard St-Joseph ou route 143, route 139, route 139 ou rue Landry à Acton Vale, rue St-André, rue Boulay; Hôtel de Ville de la Ville d'Acton Vale, 1025, rue Boulay.

Trajet 2: Hôtel de Ville du Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, 541, rue Notre-Dame; rue Notre-Dame ou route 122, rue Mathieu ou route 259, Autoroute 20 sortie 196, Autoroute 20 sortie 147, route 116, route 116 ou rue d'Acton, rue Notre-Dame, rue Daigneault, rue St-André, rue Boulay; Hôtel de Ville de la Ville d'Acton Vale, 1025, rue Boulay.

## **Annexe D**

Trajet 1. Hôtel de Ville du Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, 541, rue Notre-Dame; rue Notre-Dame ou route 122, rue Mathieu ou route 259, route 259, route 259 ou rue Mgr Courchesne à Nicolet, rue Monseigneur Panet, Hôtel de Ville de la Ville de Nicolet, 180, rue Monseigneur Panet.